

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/11/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211109-120463-DE-1-1

**Séance du mardi 9 novembre
2021**

Date de mise en ligne :

D-2021/368

certifié exact,

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM,

Egalité entre les femmes et les hommes. Soutien aux initiatives associatives en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Adoption. Autorisation.

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux promeut une politique transversale en faveur d'une société plus inclusive, égalitaire et non discriminante.

Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions visant à renforcer l'égalité femmes-hommes sur le territoire bordelais et lutter contre les violences faites aux femmes et à leurs enfants.

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a exacerbé la situation de danger pour les femmes victimes de violences. En conséquence, les demandes d'aides auprès des associations qui accompagnent ces personnes ont sensiblement augmenté et demeurent, aujourd'hui encore, très importantes.

A ce titre, la Mairie a décidé de financer plusieurs projets afin de soutenir des associations et leur permettre de continuer de répondre aux demandes qui leur sont adressées.

- L'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes en Difficulté) informe, accompagne et héberge les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Une équipe pluridisciplinaire dédiée propose un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne suivie (accompagnement social, juridique, psychologique). L'association assure également une permanence téléphonique anonyme et gratuite 24h/24 et 7jours/7.

Le soutien accordé à l'association est de 3 000 €.

- La Maison des Femmes est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour toutes les femmes. Elle favorise l'accès aux dispositifs sociaux et aux droits. La Maison des Femmes gère un espace d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales. L'association organise également des événements et actions de sensibilisation sur les droits des femmes.

Le soutien accordé à ce projet est de 1 500 €.

- Le Planning Familial 33 est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation autour des sexualités et des violences faites aux femmes. L'association participe à sensibiliser la

société civile et former des professionnel.le.s afin de défendre les droits des femmes. Elle met en œuvre des actions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. L'association dispose également d'un centre de documentation (livres, outils pédagogiques...) mis à disposition de ses adhérent.e.s et du grand public.

Le soutien accordé à l'association est de 1 500 €.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...) peuvent être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. A titre d'information, pour l'année 2019, les organismes mentionnés ci-dessus ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

- 4 080 € pour l'APAFED,
- 536 € pour la Maison des Femmes,
- 270 € pour le Planning Familial 33.

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2021, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2021 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont déjà prévues au Budget de l'année 2021, Promotion égalité diversité - Compte 65748 – Fonction 020 administration générale.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET